

Loi travail II

5 morts sur ordonnances, 36 chandelles !

Le Gouvernement vient de rendre publiques les cinq ordonnances censées renforcer le dialogue social et favoriser les créations d'emplois avec 36 mesures chocs. Plus de 150 pages de texte, qui modifient profondément le droit du travail et qui ne répondent qu'aux revendications des employeurs.

FO Énergie et Mines, qui s'est opposée avec détermination avec sa Confédération à la loi Travail I, reste évidemment en désaccord total avec la philosophie et le contenu de ces ordonnances.

FO Énergie et Mines qui a fait échec, début juillet, avec l'appui de sa Confédération, aux tentatives patronales de mettre en cause les dispositions protectrices du Code de l'Énergie et du Travail sur le statut des IEG, tient à rappeler son attachement aux branches professionnelles en général et à celle des IEG en particulier.

Elle exprime à nouveau son désaccord absolu contre toute remise en cause de la hiérarchie des normes, qui permettrait aux entreprises de s'affranchir des normes conventionnelles ou statutaires, que ce soit dans les IEG ou ailleurs. Organiser le dumping social entre les entreprises d'une même branche n'a rien de moderne, bien au contraire.

FO Énergie et Mines dénonce également les dispositions permettant de fragiliser les organisations syndicales, sous couvert de favoriser le dialogue social dans les TPE (négociation sans syndicats, référendum à la main de l'employeur), dont chacun voit bien qu'il ne s'agit là que d'un premier pas.



FO dénonce également toutes les mesures visant à faciliter les licenciements notamment économiques (introduction d'une rupture collective conventionnelle par exemple).

Dans un contexte où déjà le groupe Engie est en train de mettre en œuvre un Plan de Départs Volontaires et un plan d'externalisation dans des pays à bas coût, ces mesures seront de nouveaux outils de flexibilisation des salariés y compris dans notre branche professionnelle. Inacceptable pour FO !

Loi travail II

5 morts sur ordonnances, 36 chandelles !

FO Énergie et Mines rejette enfin toute extension de la fusion des IRP. Les comités d'entreprise, délégués du personnel et CHSCT, ont chacun des rôles spécifiques et sont indispensables dans les entreprises. Or, les représentants du personnel ne pourraient assumer ces trois mandats dont les prérogatives seraient diluées.

Faire disparaître les CHSCT au moment même où les risques psychosociaux explosent et où la souffrance au travail se généralise, constituerait une mesure lourde de conséquences. C'est pourquoi FO Énergie et Mines exige que les IRP subsistent dans leur composition et attribution actuelles.

FO Énergie et Mines, qui rejette la philosophie et le contenu de ces ordonnances, considère que l'heure est à la mobilisation pour s'opposer à cette remise en cause du droit du travail par ces projets maintenant publiés.

Mais pour que cette mobilisation réussisse, FO Énergie et Mines demande à la Commission Exécutive Confédérale extraordinaire du lundi 4 septembre, de prendre l'initiative de réunir l'ensemble des Confédérations pour organiser une grande journée de grève et de manifestation avant l'adoption des ordonnances en Conseil des ministres prévue le 22 septembre.

Le bureau fédéral de la fédération du mardi 5 septembre prendra alors les décisions qui s'imposent. Il s'agira de peser réellement sur le cours des choses en réussissant une mobilisation forte et coordonnée contre ce projet remettant en cause le Code du travail.

La loi Travail II, elle ne passera pas par nous !

AGIR, NE PAS SUBIR